

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 14 MARS 2017 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-sept, le **MARDI 14 MARS**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ – François BERROU – Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL- Thérèse LETOURNEAU DORGERE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT - Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY - Jean-Luc DELLIERE – Stéphanie HERVAGAULT – Aurélie VULLO STIENNE - Meggie GENDROT - Julie CHARPENTIER – Françoise PIAU – Mickaël COLIBET

Absente : Florence MALIN

Secrétaire : Cécile CHEVREUIL

Date de convocation : vendredi 10 mars 2017

Sans observation, le compte-rendu de la séance du 22 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

<b>QUESTION 1</b> <b>Délib 2017-03-15</b> <b>A délib 2017-03-20</b>	PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION, ADMINISTRATIFS DES BUDGETS : PRINCIPAL, LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE et ASSAINISSEMENT COLLECTIF
---	---

**1 - VOTE COMPTES DE GESTION 2016 COMMUNE et DES BUDGETS ANNEXES**

Le Conseil Municipal après avoir eu lecture des comptes administratifs a procédé **au vote par 17 OUI des comptes de gestion 2016 COMMUNE – LOTISSEMENT de la Beulotière – Assainissement collectif** dressés par le Comptable du Trésor.

**2 - VOTE COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 COMMUNE et DES BUDGETS ANNEXES**

Après que le Maire et François BERROU aient donné lecture des **Comptes Administratifs 2016** et s'être retiré, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur François BERROU 1er Adjoint, a procédé au vote à main levée de ceux-ci à **l'unanimité par 16 OUI**

Ils se résument ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Section de fonctionnement :

	<b>REALISE</b>	<b>R. à REALISER</b>
Recettes .....	2 066 265.30	/
Dépenses.....	1 149 036.25	/
<b>Résultat excédentaire de fonctionnement</b>	<b>917 229.05 €</b>	
(dont résultat excédentaire reporté de 544 027.80 €)		

Section d'investissement

	<b>REALISE</b>	<b>R. à REALISER</b>
Dépenses.....	542 129.88	118 500,00
Recettes .....	290 664.93	/
<b>Résultat déficitaire d'investissement.....</b>	<b>251 464.95 €</b>	118 500,00
(dont résultat déficitaire reporté de 77 007.14 €)		
<b>Résultat de clôture excédentaire de.....</b>	<b>665 764.10 €</b>	
<b>Résultat net avec reprise des restes à réaliser .....</b>	<b>547 264.10 €</b>	

**BUDGET ANNEXE « La Beulotière »**

Section de fonctionnement :

	<b>REALISE</b>
Recettes .....	484 732.74
Dépenses.....	436 662.62
<b>Résultat excédentaire de fonctionnement .....</b>	<b>48 070.12</b>
(dont résultat excédentaire reporté de 50 231.96 €)	

Section d'investissement

	<b>REALISE</b>
Dépenses.....	715 908.35
Recettes .....	522 986.34
<b>Résultat déficitaire d'investissement.....</b>	<b>192 922.01</b>
(dont résultat déficitaire reporté de 231 568.13 €)	
<b>Résultat de clôture déficitaire de.....</b>	<b>144 851.89 €</b>

**SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Section de fonctionnement :

	<b>REALISE</b>
Recettes .....	227 225.87
Dépenses.....	128 614.45
<b>Résultat excédentaire de fonctionnement ...</b>	<b>98 611.42</b>
(dont résultat excédentaire reporté de 117 915.55 €)	

Section d'investissement

	<b>REALISE</b>	<b>R. à REALISER</b>
Recettes .....	101 629.52 .....	/
Dépenses.....	56 712.22 .....	/
<b>Résultat excédentaire d'investissement</b>	<b>44 917.30</b>	
(dont résultat déficitaire reporté de 22 754.91 €)		
<b>Résultat de clôture excédentaire de .....</b>	<b>143 528.72</b>	

<b>QUESTION 2</b> <b>Délib 2017-03-21</b> <b>Délib 2017-03-22</b>	<b>AFFECTATION RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017</b>
---	---

Affectation du résultat d'exploitation 2016 de 98 611.42 €

Considérant que la section d'investissement est excédentaire et qu'il n'y a pas de restes à réaliser recettes/dépenses, il n'est pas porté de crédits au 1068 à la section d'investissement du budget 2017. le solde du résultat de fonctionnement soit 98 611.42 € est reporté, à l'unanimité, à la section de fonctionnement à l'article 002.

Vote à l'unanimité du budget primitif 2017 du service qui se résume ainsi :

Sections	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	206 314.00	206 314.00
Investissement	167 229.30	167 229.30
<b>TOTAL</b>	<b>373 543.30</b>	<b>373 543.30</b>

<b>QUESTION 3</b> <b>Délib 2017-03-23</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT SPORTIF AUPRES DU CNDS</b>
--	--

Michel BOUILLON et Cécile CHEVREUIL rappellent les projets de réalisation en 2017 d'un équipement multisports avec une piste périphérique de deux couloirs et l'acquisition de structures fitness et d'un parcours aventure d'un montant HT de 59 854 €.

Ces réalisations peuvent bénéficier d'aide du Centre National pour le Développement du Sport. Le Conseil Municipal valide le dossier de demande de subvention à hauteur de 29 927 € (50 % du HT)

<b>QUESTION 4</b> <b>Délib 2017-03-24</b>	<b>ACQUISITION DE TERRAIN POUR NOUVELLE SORTIE DU CHEMIN DE LA GUERETTERIE</b>
--	--

Gilbert FAUCHARD, responsable Voirie rappelle la dangerosité de la sortie du chemin de « La Guéretterie » et l'étude réalisée par le cabinet INGERIF sur le déplacement de celle-ci.  
Des négociations sont engagées depuis plusieurs mois et il est proposé de confirmer l'acquisition d'environ 800 m<sup>2</sup> de la parcelle appartenant à Monsieur Régis ROUILLARD.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** l'acquisition d'une surface d'environ 800 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section C 1357 auprès de Monsieur Régis ROUILLARD au prix de 1.60 € le m<sup>2</sup> appliqué à la surface arrêtée au plan de bornage, frais en sus -bornage et acte notarié- à la charge de la commune.

**CONFIRME** le devis de 2 667.00 € TTC du cabinet de géomètre expert Arnaud LEGENDRE de Vitré pour le bornage

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié dont la rédaction est confiée à la SELARL FOUGERET et PRODHOMME de Saint-Ouen-des-Toits.

**QUESTION 5**  
**Délib 2017-03-25**

**ECLAIRAGE PUBLIC : REMplacement DES LAMPES A MERCURE**

Le Conseil Municipal est informé que le SDEGM mène une campagne de remplacement de 100 lampes à vapeur de mercure (lampes interdites depuis 2012) et 50 crosses moyennant un coût de 44 426.89 € après déduction d'une prise en charge à 40 % par celui-ci.

Aussi, le Conseil Municipal décide de programmer cette opération dès 2017 .

**QUESTION 6**  
**Délib 2017-03-26**

**REGLEMENT INTERIEUR DES STRUCTURES MUNICIPALES POUR LES ENFANTS SCOLARISES SUR LA COMMUNE**

Après présentation par Thérèse LETOURNEAU DORGERE du règlement des structures municipales –accueil loisirs, accueil périscolaires, restaurant scolaire, Temps d'Activité Périscolaires et trajets- fixant les conditions d'admission et d'inscription, les objectifs éducatifs, les responsabilité, l'assurance et les réparations/sanctions,  
Le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE le règlement tel que présenté et joint en annexe.

**QUESTION DIVERSE**

Michel BOUILLON informe l'assemblée de l'exposition de véhicules et équipements militaires de la seconde guerre mondiale par l'association Mayenne WW 2 le samedi 15 avril de 11 h 30 à 13 heures Place de la Tannerie

Séance levée à 22 heures 40